

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 18-265-1918 Instituant d'un commissariat général.

n° 18-265-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

11 octobre 1918

Numéro JO

n° 265 du 30/11/1918

Date du numéro

30 novembre 1918

### VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du président du Conseil, ministre de la guerre, et du ministre des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M, Diagne, député, est chargé, à titre de mission temporaire non rétribuée, des fonctions de commissaire général, créées par le décret en date de ce jour.

#### Art. 2

— Le président du Conseil, ministre de la guerre, et le ministre des colonies sont chargés de l'exécution du présent décret.

**R. POINCARE.** Par le président de la République : **Le président du Conseil, ministre de la guerre, GEORGES CLÉ-MENCEAU.** Le ministre des colonies, **HENRY SIMON.**